

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 mai 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 451

présenté par

M. Launay, Mme Gautier, MM. Brottes, Ducout, Bonrepaux, Mme Gaillard, MM. Peiro, Gaubert, Dumas, Gouriou, Mme Darciaux, MM. Dosé, Habib, Bacquet, Dupré  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 4**

À la fin de l'alinéa 5 de cet article, supprimer le mot :

« avéré ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'adjectif « avéré » n'apportant rien au contenu de la notion de bon état issue de la directive cadre sur l'eau, définie par ailleurs dans le code de l'environnement, risque de rentrer en conflit avec l'approche bassin prônée par cette même directive. Il est en conséquence proposé de le supprimer.